



VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP- 2024/109

ARRETE

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION
ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise **CECCON BTP** représentée par Mr Serwan HERRY
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu sécuriser les usagers, en règlementant la circulation pour effectuer une fouille afin de raccorder un branchement électrique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pendant la période, du **jeudi 27 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 inclus**, la circulation de tous les véhicules empruntant la Route de Ronzier vers le numéro 1485 sur le territoire de la commune de CRUSEILLES en agglomération sera règlementée par un alternat par feux.

ARTICLE 2 :

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier, et les dépassements y seront interdits, quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, à l'exception des véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 3 :

L'entreprise CECCON BTP sera chargée ;

De veiller à La signalisation et au balisage du chantier qui seront mis en place et entretenus par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - CECCON BTP
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 24 juin 2024

Le Maire
Sylvie MERMILLOD

Affiché le : 26 JUN 2024

